



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

L'Administration des Postes françaises met en vente à partir du 24 janvier 1959 à Paris, et à partir du 26 janvier dans les autres bureaux du territoire, un timbre-poste consacré aux Palmes académiques.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 20 francs

Couleurs { noir
grenat
violet

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par DECARIS

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

Ce n'est pas un hasard si la date de création de l'ordre des Palmes académiques coïncide avec celle de l'organisation définitive d'une des institutions essentielles de la France moderne : l'Université. Le même décret de Napoléon I^e du 17 mars 1808 fixe les grandes lignes du monopole universitaire (surtout pour la délivrance des grades nécessaires à qui veut enseigner) et établit l'ordre des Palmes académiques.

A l'origine, c'est donc une distinction exclusivement universitaire, avec ses trois grades : titulaires, officiers de l'Université, officiers des Académies. L'attribution d'un grade s'accompagnait le plus souvent de pensions données par le grand-maître de l'Université. C'était pour les universitaires ce qu'était la Légion d'Honneur pour les militaires, encore que cette dernière décoration n'ait jamais été dans l'esprit de Napoléon le monopole de l'armée. En 1850, on ne donna plus que deux distinctions : les palmes d'officier d'Académie et celles d'officier de l'Instruction publique, « les palmes, la rosette » pour reprendre l'expression la plus courante encore aujourd'hui pour désigner ces deux grades. Mais à cette époque encore, la décoration restait l'apanage des universitaires, à quelque degré de l'enseignement qu'ils appartiennent. Troisième et dernière étape : c'est en 1866 que les Palmes académiques deviennent une décoration véritable. Désormais, elles peuvent être attribuées — hors du cercle relativement étroit du corps enseignant — aux littérateurs, aux artistes, aux savants, à tous ceux qui s'intéressent aux œuvres scolaires et post-scolaires. Le très grand effort de la III^e République pour développer l'enseignement primaire, pour établir des liens entre parents et instituteurs par l'organisation des délégations cantonales permet encore d'élargir le nombre des bénéficiaires. Mais cette évolution est à la mesure de l'éducation populaire sans cesse plus poussée et plus nécessaire. Il ne s'agit pas d'en faire le monopole de mandarins confinés dans leur spécialité mais le symbole d'une liaison entre tous ceux qui maintiennent à tous les échelons les traditions humanistes.